

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2026

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14 Quorum : oui

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 22 avril 2026.

Présents : MIGUET Frédéric, TISSERAND CHALANDE Nathalie, DUCHARNE Jean Paul, VERNIAU Evelyne, DORIER Isabelle, BERNARD Christian, VAISSE Mireille, BIASIELLI Gwenaëlle, BRIDAY Anaïs, DESGOUTTES Johann, MANISSIER Maxime, MATRAY Maud, THEVENET Florian, FOILLARD Etienne,

Absents excusés : MAITRE Patrice,

Pouvoir : MAITRE Patrice, donne pouvoir à Evelyne VERNIAU

Secrétaire de séance : Evelyne VERNIAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 31/03/2026 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

1 Acquisition d'un bien immobilier – vendeur SCI 5 rue du Beaujolais

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite acquérir un bien immobilier sis 20 rue des labourons appartenant à la SCI 5 rue du beaujolais représentée par Monsieur Anaud BERNOLLIN, Monsieur Arnaud DEMONGEOT et Monsieur Gilles FRANCEZ. Cet ensemble immobilier est dotée d'une superficie de 205 m2 au sol. Il est composé d'un rez de chaussée et d'un étage, il comprend un local commercial, un caveau aménagé, trois logements dont un avec cour. Le prix d'achat est fixé à 450 000 €.

L'acquisition de ce bien représente une opportunité foncière et un intérêt communal. Situé au centre bourg, il est doté d'un local commercial où la mairie peut garder le contrôle sur l'usage du bien et des logements qui permettent de renforcer son offre locative.

L'acquisition d'un bien mixte commerce/logements constitue un investissement stratégique pour la commune. Il répond simultanément à des enjeux économiques, sociaux et urbains, tout en offrant une rentabilité indirecte et durable pour la commune.

L'offre locative ramènerait une recette d'environ 32 000 € par an à la commune.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'acquérir l'ensemble du bâtiment sur la parcelle cadastrée section AB 33 pour la somme totale de 450 000 euros hors frais de notaire

2 Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Afin de ne pas alourdir la pression fiscale des habitants dont leur résidence principale est à Fleurie

Il est proposé au Conseil Municipal de relever uniquement le taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres, et de maintenir les autres taux.

Pour rappel taxe 2024

- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 16.64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.8 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.06%

Proposition changement uniquement sur les résidences secondaires : passage à 18,30 %

3 Convention de groupement pour la mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses communes membres

En application de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les producteurs d'emballages ménagers (EM) peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme agréé par l'Etat. L'agrément est délivré sur la base du cahier des charges de la filière REP EM, arrêté également par l'Etat.

L'éco-organisme perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment d'accompagner les communes et intercommunalités en matière de nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Citeo, éco-organisme agréé de la filière des emballages ménagers, propose un accompagnement spécifique global, articulé :

- autour d'engagements réciproques visant à optimiser les opérations de nettoyage ; et
- d'un soutien financier aux coûts de ces opérations, dont le barème est fixé par le cahier des charges.

Cet accompagnement prend la forme d'une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus (dénommé ci-après la « Convention LDA »). Cette convention a été rédigée en concertation avec les représentants des collectivités territoriales et dans le cadre de l'organisme coordinateur de la filière Emballages et papiers Graphiques (OCAPEM). La Convention LDA a été validée par l'Etat.

Le barème de soutien prévu par l'Etat étant exprimé en €/habitant, Citeo sollicite des communes et intercommunalités qui assurent des opérations de nettoyage sur un même périmètre qu'elles se coordonnent afin de :

- désigner celles d'entre elles qui conclura la convention-type avec Citeo, pour la perception du soutien et répondre des engagements réciproques vis-à-vis de Citeo ;
- répartir entre elles leurs actions respectives en matière de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que le soutien financier perçu auprès de Citeo.

Les Parties ont exprimé leur intérêt pour l'accompagnement proposé par Citeo.

Elles ont décidé de formaliser les conditions de leur coordination dans le cadre de la présente convention de groupement (dénommée ci-après la « Convention de groupement »).

Il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** la convention de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses Communes membres, telle que jointe en annexe de la présente délibération,
- **DESIGNER** la CCSB comme coordonnateur mandataire du groupement et lui donner mandat pour signer la convention avec CITEO,
- **AUTORISER** la Communauté de Communes Saône-Beaujolais :
 - à percevoir l'intégralité des soutiens LDA de la part de CITEO

- à reverser à chaque commune la part lui revenant selon les dispositions prévues à l'article 5 de la convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et prendre tout acte en exécution de la présente décision.

A titre indicatif en 2025 : Fleurie soutien financier de 1188 €

4. Rénovation du groupe scolaire de Fleruie – Demande de subventions – Départements et Région

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement des dispositifs des partenariats territoriaux ne prévoit pas d'autorisation de démarrage anticipé des travaux. Si l'opération devait être retenue en 2026 par le Département et la Région, seules les factures postérieures à la date d'ouverture de l'appel à projets seraient retenues pour justifier le montant global des travaux.

PLAN DE FINANCEMENT à la date du 24/04/26 reste à réaliser

<u>DEPENSES</u>	€ HT	€ TTC
Acquisition	- €	- €
Etudes	- €	- €
Maîtrise d'œuvre et honoraires	- €	- €
Travaux (cf APD)	539 121.32 €	646 945.58 €
Frais divers et imprévus (estimé à 10% des travaux)	53 912.13 €	64 694.55 €
TOTAL DEPENSES	593 033.45€	711 640.13€
<u>RECETTES</u>		
Subvention DEPARTEMENT Appel à projets 2025 (30%)		218 224.5€
Subvention REGION (30%)		218 224.5 €
<i>Sous-Total Subventions publiques</i>		436 448.9€
FCTVA 16,404%		97 281.20€
Emprunt & Autofinancement (25%)		177 910.03€
TOTAL RECETTES		711 640.13€

5. Subvention autres associations

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à la révision des subventions attribuées en 2026 et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal décide de reconduire, de les modifier selon le montant alloué à chaque société ou association, fixé ci-dessous :

Sociétés et associations locales

- Fanfare "La note Beaujolaise"	1 000 €
- Société du Sou des Ecoles Laïques	90 € par élève
- Beaujolais Football	500 €
- Association des Prisonniers de Guerre et UMAC de Fleurie	100 €
- Société de chasse communale de Fleurie	500 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	700 €
- Jeune sapeurs Pompiers	500 €
- Basket Laïc Fleurie	500€
- Comité Cycliste Fleurie	1 000€
- Classes en 8 (18 ans)	500 €
- Comité des Fêtes	2 000 €
- Chambre des métiers du Rhône	} 60 € par élève domicilié à FLEURIE durant l'année 2025-2026
- BTP CFA	
- Ets scolaires Maisons Familiales Rurales	
- Lycées Agricoles publics et privés	
- CECOF CFA Ambérieu en Bugey	
- Centre de formation d'apprentis	
- Amicale Laïque de Beaujeu pour son centre aéré	} 5 € par jour par enfant dans la limite de 20 jours par an
- Centre de loisirs – MJC de Thoissey	
- Centre de loisirs de la Chapelle de Guinchay	
- Centre de loisirs de Romanèche Thorins	

Divers

- RASED (Réseau d'Aide Spécialisé Elèves en Difficultés)	100 €
- Centre Léon Bérard 28 rue Laënnec 69373 LYON CEDEX 08	300 €
- Association de Gestion des Instituts de Villefranche et de la Région, Section autonome de l'ADAPEI	200 €
- Les Restaurants du cœur	250 €
- Beaujolais Runners	2 000 €
- AIASSAD	250 €
- ADMR	500 €
- une Rose un espoir	100 €

6. Subvention accordée au GPE (Groupement des parents d'élèves)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'initiative du Groupement de Parents d'Elèves qui s'occupe de la gestion de la périscolaire permettant d'accueillir les enfants de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Le GPE sollicite une aide de 10 000 € pour le fonctionnement de la garderie, monsieur le maire propose au Conseil municipal de continuer à soutenir cette action pour l'année scolaire 2025-2026 qui rend service à la population.

7. Subvention accordée au Sou des Ecoles

Monsieur le maire rappelle que l'Association du Sou des écoles assure la gestion du restaurant scolaire accueillant les enfants scolarisés aux écoles maternelles et élémentaires publiques. Il indique avoir reçu le bilan financier de l'association du sou des écoles

Il présente celui-ci concernant l'année 2024/2025 et les projections financières prévues par l'association pour l'année 2025-2026 :

- déficit connu au 28/02/2026 : 12 144 €
- déficit prévu au 31/07/2026 : 11 500 €

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention sollicitée par le Sou des écoles d'un montant de 23 000 €.

8. Délégation du maire – items à rectifier suite demande la préfecture

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la préfecture demande à compléter certains items concernant les délégations attribuées au maire par le conseil Municipal.

Ci-dessous les items rectifiés :

1°) De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites suivantes : 500 000 € par emprunts ;

20°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros

~~22°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité sur les cessions immobilières de l'État défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;~~

27°) De procéder pour les projets d'investissements ne dépassant pas les 500 000€ au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ; le nombre maximal de dépôt d'autorisation n'excédera pas le nombre de 10 par an.

9. Prêt relais destiné à financer l'achat immobilier parcelle AB 33, vendeur SCI du beaujolais

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en vue de l'achat de la parcelle AB 33, sis 20 rue des labourons à Fleurie, d'un montant de 450 000 euros hors frais de notaire, il est nécessaire d'avoir recourt à un prêt relais financier de 400 000 €. Ce prêt intervient dans l'attente des versements des subventions accordées pour le projet énergétique du groupe scolaire de Fleurie et celles reversées au titre du fond de compensation de TVA.

Monsieur le Maire précise que le remboursement anticipé du prêt relais est possible à toute date sans indemnité.

Il présente aux membres les propositions de prêt relais et leur demande de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** la réalisation d'un prêt relais d'un montant de 400 000 € destiné à financer l'achat de la parcelle AB 33.

- **DE RETENIR** l'offre de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes avec les conditions suivantes :

- | | |
|---|--|
| ✓ Durée : 2 ans | ✓ Commission d'engagement : 400 € |
| ✓ Amortissement : In fine | ✓ Taux d'intérêt : 3.50 %, Taux Fixe |
| ✓ Périodicité : trimestrielle | ✓ Base de calcul des intérêts : 30 / 360 |
| ✓ Mise à disposition des fonds : sous 3 mois | |
| ✓ Remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment avec un préavis et sans indemnité | |

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

À la suite d'un accident du travail, un agent communal de la voirie est absent depuis mi-février. Pour pallier à cette absence la commune de Fleurie a demandé à la commune de Vauxrenard (commune avec laquelle celle-ci est conventionnée) un agent qui interviendra chaque semaine entre 1 à 3 jours à partir du mois de mai pour aider les agents des services techniques.

COMMISSION TOURISME – Cimetière, Fleurissement... (Evelyne VERNIAU)

- **Marché nocturne** : tous les jeudis d'été, le choix des exposants et des orchestres est terminé. Une réunion a eu lieu entre les classes, le comité des fêtes et la mairie pour déterminer les prix et la tenue de la buvette.

- **Fleurissement** : une réunion est prévue avec les bénévoles pour les plantations de printemps

- **Déchets** : réunion pour l'étude point noir du ramassage des poubelles au tari le 5/05/2025 à 18h30

- L' Office du tourisme verra son enseigne changée. Celui-ci souhaite travailler en collaboration avec la mairie concernant divers événements pour faire la communication. Il s'agit des Balades à la Madone, le label station verte qui amène des touristes, le label ville et village fleuri, la fête de l'éco tourisme (projet avec les commerçants pour faire sur le marché des ateliers pour les enfants)

COMMISSION CENTRE DE LOISIRS (Maud MATRAY)

Projet à l'étude : création d'un centre de loisirs sur la commune de Fleurie les mercredis et pendant les vacances scolaires pour donner suite à un besoin recensé auprès des parents d'élèves des deux écoles de Fleurie. 58 familles sont intéressées représentant 91 enfants. Des communes voisines pourraient être également intéressées.

Des réunions sont prévues avec divers organismes comme la CAF, la MSA, la PMI pour solliciter des informations et des aides.

Le coût financier pour la commune est à analyser.

COMMISSION SECURITE : (Florian THEVENET)

Projet de mise en place de la participation citoyenne, réunion prévue le 11/05/2026 à 18h30 en mairie.

COMMISSION SPORT : (Florian THEVENET)

Un coach sportif s'est rapproché de la mairie pour savoir s'il pouvait utiliser le terrain de tennis pour donner des cours. Le cours de Tennis est à nettoyer et l'achat d'un nouveau filet est à prévoir.

Une nouvelle entreprise pour l'entretien du terrain de foot a été rencontrée.

POINT DIVERS

Possibilité d'être adhérente à l'académie savante de Villefranche/Mâcon

Commission communauté de commune à laquelle les membres du conseil peuvent s'inscrire.

Projet d'un logo Fleurie en concertation avec la commune, la maison du cru, la coopérative pour créer une charte unique, réunion le 18/05 à 18h30

- **Date prochaine réunion du conseil municipal : mardi 16/06 à 19h00**

Le secrétaire de séance

Evelyne VERNIAU

Le Maire

Frédéric MIGUET

Le secrétaire de séance

Le Maire

